

## Horaire de la journée



| 9 h     | Entrée des élèves    | 12 h 43 | Entrée des élèves |
|---------|----------------------|---------|-------------------|
| 9 h 05  | Classe               | 12 h 46 | Classe            |
| 11 h 26 | Départ pour le dîner | 15 h 07 | Départ des élèves |

## Sécurité de vos enfants



La sécurité de votre enfant est notre priorité. Afin de maintenir un environnement sécuritaire, nous sollicitons votre précieuse collaboration :

- ◆ La **surveillance des élèves** débute à 9 h le matin et à 12 h 43 l'après-midi. Aucun adulte ne supervise la cour avant ces heures. Veuillez donc vous assurer que votre enfant n'arrive pas avant les heures indiquées.
- ◆ À votre arrivée, **accompagnez votre enfant jusqu'à son enseignant** en le tenant par la main, afin d'assurer une transition sécuritaire et rassurante, notamment en raison de la présence des autobus scolaires.
- ◆ Pour des raisons de sécurité, **aucune voiture ne doit circuler sur les terrains de l'école** :
  - Pour l'édifice Maurice-Poulin, utilisez la rue des Légendes.
  - Pour l'édifice St-Michel, utilisez le stationnement de l'église.

## Absences et retards

- ◆ Signalez l'absence ou le retard de votre enfant le plus tôt possible :
  - Par téléphone : (819) 373-5155 (secrétariat de l'édifice Le P'tit Bonheur)
  - Ou via le Portail Parents
- ◆ Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également les aviser :
  - Par téléphone : (819) 374-0112, poste 1
  - Ou par courriel : [entramis@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:entramis@csscdr.gouv.qc.ca)
- ◆ Vous pouvez laisser un message en tout temps sur la boîte vocale en précisant le motif de l'absence.
- ◆ Les portes de l'école sont toujours verrouillées. En cas de retard, veuillez sonner à la porte avant et patienter le temps qu'un adulte accède à l'ouverture automatique.

## Communication



- ◆ Pour joindre un enseignant, téléphonez au (819) 373-5155 et laissez un message à la secrétaire.
- ◆ Vous pouvez également communiquer via la plateforme utilisée par l'enseignant.

## Code de vie

### Règles à respecter :

1. Je respecte les adultes (par mes paroles et mes gestes), mes amis et le matériel.
2. Je reste sur le terrain de l'école.
3. Je range les jouets et je prends mon rang lorsqu'un adulte me le demande.

*Si je respecte ces règles, je pourrai profiter des privilèges établis dans ma classe.*



### Comportements nécessitant une intervention :

- Impolitesse envers un adulte ou un autre enfant.
- Agitation, désorganisation ou refus de collaborer.
- Violence verbale.
- Violence physique.

### Interventions possibles :

1. Avertissement verbal.
2. Rappel des règles et discussion avec l'élève.
3. Communication avec les parents (selon la gravité ou la fréquence).
4. Si la situation persiste : la direction sera informée et la possibilité d'un suivi plus spécifique.

## Tenue vestimentaire

- ◆ Votre enfant doit porter des vêtements propres, appropriés à la saison et sans symbole de violence.
- ◆ Il doit avoir deux paires de souliers à l'école :
  - Une pour l'intérieur
  - Une pour l'extérieur
  - Si votre enfant fréquente le service de garde, une troisième paire est requise et restera au service de garde.
- ◆ Tous les vêtements et objets doivent être identifiés au nom de l'enfant.

## Maquillage et objets de la maison

- ◆ Le maquillage est interdit, sauf lors d'activités spéciales.
- ◆ Les jouets, bijoux et autres objets personnels doivent rester à la maison.



## Transport scolaire

Pour des raisons de sécurité, **aucune modification aux modalités de transport** prévues pour le retour à la maison ne sera acceptée en fin de journée.

## La collation



La collation est un moment de calme où les enfants refont le plein d'énergie pour bien poursuivre leur avant-midi. Elle doit être saine, légère et nutritive, composée idéalement de glucides et de protéines pour répondre aux besoins du corps de l'enfant.

- ◆ Votre enfant aura environ 15 minutes pour manger. Évitez les portions trop grandes afin de limiter le gaspillage.
- ◆ N'oubliez pas d'inclure une cuillère si nécessaire.
- ◆ La collation doit être placée dans un sac refermable ou un contenant hermétique pour éviter les dégâts dans le sac à dos.

### Aliments permis à la collation

Sources de glucides :

- Fruits frais (en quartiers, en morceaux, pelés, en tranches ou en salade)
- Légumes frais (en bâtonnets, en tranches, entiers ou en fleurons, avec ou sans trempette)
- Craquelins de blé
- Galettes de riz ou de maïs soufflé
- Pain fajita
- Granola sans noix
- Barres tendres (sans chocolat ni bonbons)

Sources de protéines :

- Fromage (en tranches, en bâtonnets, en cubes, en grains, à effiloche)
- Fromage cottage
- Yogourt grec ou à boire (refermable)
- Houmous
- Tartinade de tofu
- Œufs
- Pois chiches grillés
- Fèves d'edamames
- Soya rôti
- Beurre de soya ou de tournesol
- Graines de citrouille, sésame, tournesol, lin (aucune noix)

## Aliments non acceptés à la collation

- Toutes les formes de noix (arachides, amandes, etc.) – interdites pour des raisons d’allergies graves
- Muffins (même faits maison – permis seulement dans la boîte à dîner ou au service de garde)
- Breuvages autres que de l’eau (jus et lait sont permis seulement au dîner)
- Fruits confits
- Biscuits sucrés ou salés
- Rouleaux aux fruits
- Raisins secs
- Gomme, bonbons, boissons gazeuses, croustilles

Un grand merci à vous pour votre précieuse collaboration !

Les enseignants de la maternelle

